

RÈGLEMENT DE L'ECO-BASKET CHALLENGE

ARTICLE 1 – NOM DU CHALLENGE

Ce challenge est nommé « Eco-Basket Challenge ».

ARTICLE 2 – OBJECTIF

L'objectif de ce challenge est de promouvoir le développement durable en encourageant les jeunes à s'impliquer dans cette action lors de la Coupe de Seine-et-Marne U13.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

Le challenge est ouvert à toutes les équipes participant à la Coupe de Seine-et-Marne U13.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DU CHALLENGE

4.1 Chaque équipe, à son arrivée, suivra le parcours mis en place par le Comité où seront collectés les appareils électroniques et les bouchons en plastiques.

4.2. Un stand organisé par l’Institut du Sport Durable aura lieu où des activités seront réalisées sur le thème du développement durable.

ARTICLE 5 – PESÉE DES ARTICLES

5.1. Les articles récoltés seront pesés par un membre du comité en charge du challenge.

5.2. La pesée se fera à l'aide d'un pèse-personne.

5.3. Le poids total des articles collectés par chaque équipe sera enregistré.

ARTICLE 6 – DÉTERMINATION DU GAGNANT

6.1. Les équipes se verront attribués un nombre de points en fonction du poids d'appareils électroniques et de bouchons récoltés.

6.2. Les équipes se verront attribués un nombre de points en fonction du nombre de challenges remportés sur le stand organisé par l’Institut du Sport Durable.

6.3. L'équipe remportant le plus de points sera déclarée gagnante.

ARTICLE 7 – RÉCOMPENSE

7.1. L'équipe gagnante du challenge remportera des places pour assister à un match du Paris Basket.

7.2. Le nombre de places offertes sera déterminé par le comité de Seine-et-Marne de Basket-Ball.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

8.1. Le comité se réserve le droit de modifier ou d'annuler le challenge en cas de circonstances imprévues.

8.2. Tout litige sera résolu par le comité.

Ce règlement entre en vigueur dès sa publication.